



Syndicat Autonome National des
Experts de l'Éducation Routière
et de la Sécurité Routière
Syndicat affilié à l'UNSA

BULLETIN D'ADHESION

ANNEE 2023

A envoyer à :

SANEER&SR
DDT de la Marne
40 Bld Anatole France
CS 60554

51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Renouvellement

Nouvelle adhésion

Informations générales

MME

M.

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

VOIE

CP

VILLE

TÉL

MAIL

@

DÉLÉGUÉ(E) DÉPARTEMENTAL(E)

SIÈGE AU CSA

DÉLÉGUÉ(E) RÉGIONAL(E)

Situation administrative

IPCSR

TITULAIRE

1^{ÈRE} CLASSE

DPCSR

STAGIAIRE

2^{ÈME} CLASSE

DPPCSR

RETRAITÉ

3^{ÈME} CLASSE

EXAMINATEUR

ECHELON

DÉPARTEMENT
AFFECTATION

CENTRE
D'EXAMEN

Cotisation

VIREMENT

STAGIAIRE
90 €

TITULAIRE
130 €

COUPLE
195 €

NOMBRE DE
CHÈQUES*

NOM DU CONJOINT SI ADHÉSION COUPLE

JE RECONNAIS ADHÉRER AUX STATUTS**
DU SANEER&SR

DATE

SIGNATURE

*Le(s) chèque(s) doit(vent) être daté(s) du jour où il(s) est(sont) émis et établi(s) à l'ordre du SANEER&SR.

Pour un paiement en plusieurs fois vous pouvez indiquer la date d'encaissement souhaitée au dos des chèques (en tout état de cause au plus tard le 01/12/2023). Pour régler par virement, contactez la trésorière à l'adresse suivante : tresorerie@unsa-saneer.org

**Les statuts sont disponibles sur <http://www.unsa-saneer.org> page Adhérer.

IMPORTANT : la cotisation ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu N+1 à hauteur de 66 % du montant payé à l'année N (il suffit de compléter l'imprimé de déclaration N° 2042 (ou 2042 S) page 4 case AC et de joindre l'attestation fiscale.

Si le contribuable a opté pour les frais réels, le montant de la cotisation est à rajouter à la somme des frais réels.

Cotisation annuelle non remboursable, même en cas de résiliation, conformément aux statuts.